

du 28/05/2009

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille neuf et le vingt huit mai à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Achat d'un ordinateur

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose la nécessité d'acheter un nouvel ordinateur pour la mairie pour une somme de 1500€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'achat de cet ordinateur

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'achat d'un ordinateur
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour ce projet
- Donne tout pouvoir à M le maire pour signer toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19/05/2009

Pour extrait conforme au registre

Fait à Marchastel le  
28/05/2009

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire, après  
dépôt ou transmission en  
Préfecture le 28 mai 2009  
et publication ou notification  
le 28/05/2009